

Délibération n° 12	Conseil Municipal du 19 Juin 2017
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale
<p>Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p>	
<p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.</p>	
<p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> 3 puis 2</p>	
<p><b>Absent (s) non excusé (s) :</b></p>	
<p><b>Votants :</b> 33</p>	
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Laurie CAFIER</p>	
<p>Objet : Création d'un poste de Conseiller Territorial</p>	
<p>Rapporteur : Direction des Ressources Humaines</p>	
Synthèse de la délibération :	Intégration d'un agent précédemment mis à disposition par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois;

**Vu** l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire rappelle à l'attention des Membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la dite collectivité ou du dit établissement.

La Ville d'Étaples sur Mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du personnel compétent pour un meilleur fonctionnement.

Aussi, dans le cadre de l'évolution des besoins, il est nécessaire d'intégrer un agent à temps complet précédemment mis à disposition, à raison de 50%, par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de procéder à la création d'un poste dans la filière:

**Sportive**

1 Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet

Le coût sera imputé au chapitre 012 article 64111

La délibération est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*



*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-del12-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017